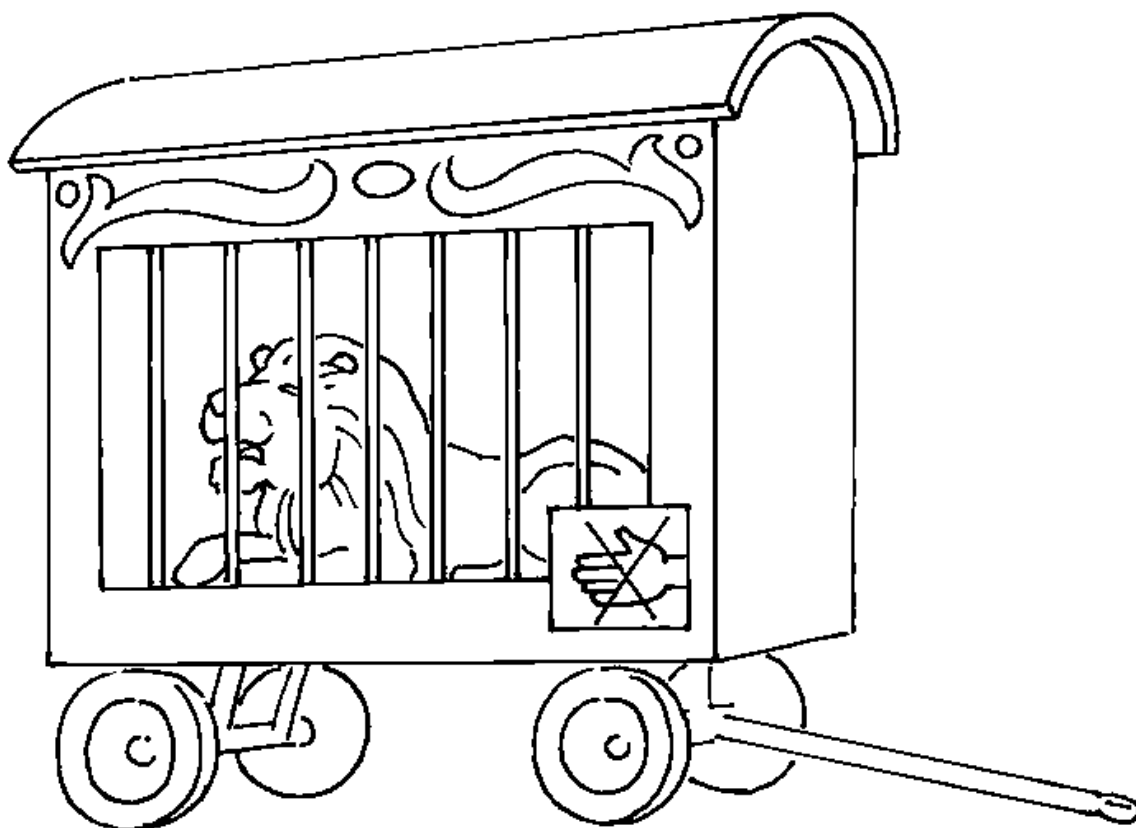


4. Règles de sécurité



Les règles de sécurité permettent au personnel et aux tiers de se comporter toujours de manière sûre. En particulier lors de tâches et d'activités à haut risque, il est indispensable d'avoir des règles spécifiques pour l'entreprise et pour les postes de travail.



4. Règles de sécurité

Comment procéder?

- Déterminer les règles de sécurité valables pour l'entreprise et les faire respecter
- Veiller à ce que les règles de sécurité soient connues des personnes concernées.
- Définir l'utilisation des équipements de protection individuelle (p. ex. vêtements de protection, protecteurs oculaires et auditifs, chaussures de sécurité), apposer les signaux de sécurité correspondants et veiller à leur respect.
- Définir et consigner les travaux de maintenance de bâtiments, installations, machines, dispositifs de protection et équipements de protection individuelle.
- Définir l'achat d'équipements de travail sûrs (p. ex. machines et équipements de protection individuelle).

Pflichten der Staplerfahrer - gesetzliche Grundlagen

B. Obligations du travailleur

II. Diligence et fidélité à observer

¹ Le travailleur exécute avec soin le travail qui lui est confié et sauvegarde fidèlement les intérêts légitimes de l'employeur.

² Il est tenu d'utiliser selon les règles en la matière les machines, les instruments de travail, les appareils et les installations techniques ainsi que les véhicules de l'employeur, et de les traiter avec soin, de même que le matériel mis à sa disposition pour l'exécution de son travail.

Art. 321e VI. Responsabilité du travailleur

¹ Le travailleur répond du dommage qu'il cause à l'employeur intentionnellement ou par négligence.

² La mesure de la diligence incombant au travailleur se détermine par le contrat, compte tenu du risque professionnel, de l'instruction ou des connaissances techniques nécessaires pour accomplir le travail promis, ainsi que des aptitudes et qualités du travailleur que l'employeur connaissait ou aurait dû connaître.

Art. 11 Obligations du travailleur (OPA)

¹ Le travailleur est tenu de suivre les directives de l'employeur en matière de sécurité au travail et d'observer les règles de sécurité généralement reconnues. Il doit en particulier utiliser les EPI et s'abstenir de porter atteinte à l'efficacité des installations de protection.

² Lorsqu'un travailleur constate des défauts qui compromettent la sécurité au travail, il doit immédiatement les éliminer. S'il n'est pas en mesure de le faire ou s'il n'y est pas autorisé, il doit aviser l'employeur sans délai

Obligation du cariste

Saisir et déposer les charges correctement

- Ne pas surcharger un chariot élévateur et de savoir interpréter le diagramme de capacité de charge
- Prendre la charge de telle manière que son centre de gravité soit le plus près possible du dos de la fourche et de faire attention que la marchandise ne glisse ou tombe pas.
- Conduire le chariot en avant seulement si la visibilité est bonne, sinon il faut reculer.
- Incliner le mât de lavage seulement en avant à la position verticale sur la surface d'empilage ou devant le rayonnage avant de soulever la charge.

En cas de conduite sur

- Tous les systèmes de retenue (ceinture, porte, etc.) doivent être utilisés en permanence
- A vide ou avec une charge vous roulez toujours avec une hauteur de aviron 15 cm au-dessus du sol.
- Annoncez les inégalités du sol et conduisez prudemment dans le virage
- Dans les montées et descentes, la charge est toujours côté amont.(montagne)
- Toujours travailler avec calme, concentration et précision lors de l'empilage
- Rouler à droite, dépasser par la gauche
- Garder une distance de sécurité de 80cm, quand vous croisez des personnes
- Toujours déplacer la charge sans à-coups et délicatement
- Eloigner toute personne se trouvant dans une zone dans laquelle la charge pourrait tomber
- Etre particulièrement attentif lors de la marche arrière
- Attention sur les plateformes élévatrices ou sur les monte-charges, respectez le poids total

Instructions de service

Les risques en milieu de travail peuvent être évités par des mesures techniques de protection, en modifiant le processus de travail, ou en utilisant des substances et préparations non dangereux, il est nécessaire d'agir sur la sensibilisation à la sécurité des employés. Ceux-ci comprennent des mesures organisationnelles, la fourniture d'équipements de protection personnelle et la formation et l'information des salariés. Mode d'emploi sont un outil important.

La rédaction des instructions opérationnelles, en plus de la connaissance des processus de travail sont également des informations sur les matériaux, équipements, machines, équipements de protection individuelle utilisés, etc. est nécessaire.

Instruction complémentaire

La formation initiale doit toujours être complétée par une instruction relative aux dangers inhérents à l'entreprise. Cela s'applique à tous les types de chariot élévateurs utilisés en formation et à tous les types de dangers pouvant survenir lors de la conduite au sein de l'entreprise.

La sécurité au travail commence avec EPI «Équipement de protection individuelle»

Art. 11 Obligations du travailleur (OPA)

¹ Le travailleur est tenu de suivre les directives de l'employeur en matière de sécurité au travail et d'observer les règles de sécurité généralement reconnues. Il doit en particulier utiliser les EPI et s'abstenir de porter atteinte à l'efficacité des installations de protection

Protection de la tête

Un casque protège la tête contre les objets tombants ou propulsés ainsi que contre les chocs avec les éléments de construction et les installations. Il faut toujours porter la protection de la tête appropriée en fonction du travail à exécuter.

(Obligation de porter un casque de protection (OTConst, art. 5))

- Dangers mécaniques (objets qui tombent, sont mal fixés, se renversent, s'envolent, ou choc contre des objets,
- Dangers thermiques (chaleur, froid, éléments incandescents, projection de métal en fusion, flammes)
- Dangers électriques (tension de contact, formation d'étincelles en général et formation d'étincelles sous l'effet de décharges électriques)



Lunettes de protection Protection des yeux et du visage

Dans le cadre des activités professionnelles, l'oeil humain est exposé aux dangers les plus divers. Les éclats, les copeaux, la poussière, les agents chimiques, la chaleur, le froid et le rayonnement constituent une menace pour cet organe extrêmement sensible. Lors du choix d'une protection des yeux et de du visage, il faut notamment veiller au confort de la personne dans le cadre de son activité

- Danger mécanique
- Danger thermique
- Dangers chimiques



Protection des pieds

Il importe de trouver chaussure à son pied. Les chaussures de protection, de sécurité et professionnelles doivent résister aux dangers potentiels. Leur forme doit aussi être parfaitement adaptée au pied. L'ergonomie et le confort d'utilisation constituent par ailleurs des critères essentiels lors de l'acquisition. Pour motiver les collaborateurs au port de chaussures de protection, il est indispensable qu'ils soient impliqués lors du choix de celles-ci.



Protecteurs d'ouïe

Les protecteurs d'ouïe peuvent protéger l'ouïe des lésions. Le port de protecteurs d'ouïe est recommandé lorsque le bruit ambiant ne permet pas une conversation normale. Le port de protecteurs d'ouïe est prescrit lorsque valeurs limites de bruit sont dépassées.

**Protection des mains, des bras et de la peau**

Lors de l'exécution de travaux avec des agents nocifs, les gants de protection protègent contre les maladies de la peau et les lésions des mains et des avant-bras. Ils protègent également contre les coupures et/ou les brûlures lors de travaux avec des objets tranchants et/ou chauds.

- Danger mécanique
- Danger thermique
- Dangers chimiques

**Vêtements de protection**

Lors de certains travaux, le corps humain est exposé à des dangers multiples. L'employeur doit par conséquent fournir à des collaborateurs des vêtements de travail appropriés, impeccables aux plans physiologique et de la qualité. Lors de l'acquisition de vêtements de protection, il faut également prendre en compte les critères des collaborateurs en matière de forme et de confort.

- Danger mécanique
- Danger thermique
- Dangers chimiques
- Dangers électriques
- Absence de visibilité des personnes



Le cariste est tenu, de conduire un chariot élévateur en parfait état.



Physiquement en bonne santé

- Fièvre ou froid
- Les maladies du coeur et l'hypertension
- Epilepsie
- Maladies psychique
- Fonction limité de membres

Vision ou l'ouïe

- Vertiges ou perte d'équilibre



Stupéfiant

- Alcool „0.0‰“
- Drogues et médicaments



Signaler au supérieur!

Le conducteur doit contrôler l'état et la sécurité de service de son véhicule. Tous défauts, fuites d'huile ou autres signes d'usure doivent immédiatement être signalés au supérieure.



Des conditions dangereuses dans l'entreprise

Le cariste doit connaître les zones potentiellement dangereuses dans l'entreprise. Signaler immédiatement au supérieur et annoncer le dégâts.



Utilisation des équipements de travail

Obervez les
règles de
sécurité

Art. 32a Utilisation des équipements de travail (OPA)

¹ Les équipements de travail doivent être employés conformément à leur destination. Ils ne seront en particulier utilisés que pour les travaux et aux emplacements prévus à cet effet. Les instructions du fabricant concernant leur utilisation doivent être prises en considération



Empêcher les personnes non autorisées!

Le cariste assume une responsabilité particulière, et il est responsable de son chargement. Il est aussi autorisé voir obligé d'empêcher les personnes non autorisées à utiliser le chariot élévateur.

**Le cariste et tenu, de refuser le transport de passagers**

Le transport des passager est strictement interdit, Si le véhicule n'est pas équipé avec un deuxième siège.

**Danger dans la zone de travail!**

Des blessures dues à la chute d'objets est la cause principale d'accidents, dans les zones de stockage d'une entreprise de logistique.

C'est pourquoi, le piétons de doivent pas se trouver dans la zone de travail.

**Ne jamais sauter du chariot élévateur!**

Ne jamais détacher la ceinture ou ouvrir la portes.
Ne jamais sauter du chariot, vous n'avez qu'une chance de rester en vie.



Les travaux d'entretien et les réparations doivent être effectués par du personnel qualifié!



Un bon éclairage est essentiel pour la sécurité!!



L'éclairage dans le lieu de travail doit être suffisante pour répondre à la tâche visuelle et identifier les risques rapidement et à éviter.
L'éclairage des lieux de travail devrait avoir lieu avec la lumière naturelle.
Depuis la lumière du soleil ne sont pas toujours disponibles en quantité suffisante, l'éclairage artificiel est nécessaire.



Le cariste est tenu, d'empêcher aux personnes non-autorisées à utiliser son chariot!

Le cariste est tenu de garer toujours le véhicule de manière sûre.

Elévation de personnes et dangereux!

Celui qui soulève des personnes avec un chariot, sur les fourches ou avec une nacelle prend de grands risques. C'est interdit.
Selon l'article 42 OPA le chariot est fait, pour des transports des marchandises et non pour des transports des personnes.



Quand vous improvise au travail, les accidents sont inévitables

Celui qui fait soulever par un chariot élévateur à fourches et à l'aide de moyens improvisés, comme des palettes, ou des dispositifs fabriqués soi-mêmes, celui prend de grands risques. Des employeurs qui permettent ce genre de pratique ou même l'exigent enfreignent clairement la loi.

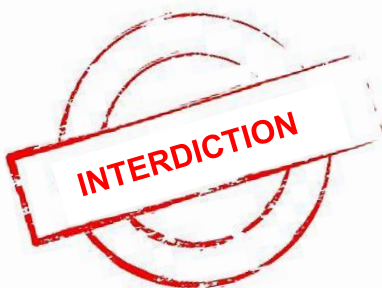
Art. 42 ¹Transport de personnes

Les équipements de travail destinés exclusivement au transport de marchandises ne doivent pas être utilisés pour le transport de personnes.



Les nacelles de travail sont plus sûres

Beaucoup plus sûres sont plateformes de travail. Ils sont construits par les fabricants spécialement pour le transport de personnes et répondent aux exigences de santé et de sécurité dans leur intégralité. Aujourd'hui, il y a une variété de hauteurs et pour les zones de l'application appropriée des plateformes de travail avec laquelle un levage sûr des personnes et un travail efficace à la hauteur sont possibles. Plates-formes élévatrices sont généralement construites conformément à la norme EN 280 et ont des caractéristiques spéciales de sécurité telles que la protection contre les surcharges, les dispositifs de commande sur la plate-forme, d'abaissement d'urgence, etc



Conduite avec un chariot élévateurs sur la voie publique

Art. 4 Obstacles à la circulation (LCR) Loi fédérale sur la circulation routière

¹ Il est interdit de créer, sans motifs impérieux, des obstacles à la circulation; ils doivent être signalés de façon suffisante et seront supprimés aussi tôt que possible.

² Quiconque doit creuser des tranchées ou déposer des matériaux sur une route ou utiliser celle-ci à des fins analogues est tenu de se munir d'une autorisation conformément au droit cantonal.

Art. 9 Travaux (OSR) Ordonnance sur la signalisation routière

¹ Le signal «Travaux» (1.14) annonce soit des travaux exécutés sur la chaussée (p. ex. des travaux de construction, de mensuration, de marquage), soit des obstacles qui en résultent (p. ex. dépôts de matériaux, trous béants), soit des inégalités ou rétrécissements de la chaussée. La signalisation des chantiers est en outre régie par l'art. 80.

² Ce signal sera aussi placé pour annoncer des travaux exécutés aux abords immédiats de la chaussée, lorsqu'ils sont de nature à entraver la circulation.

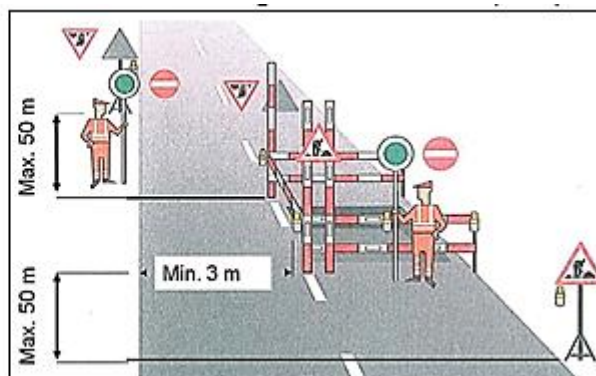
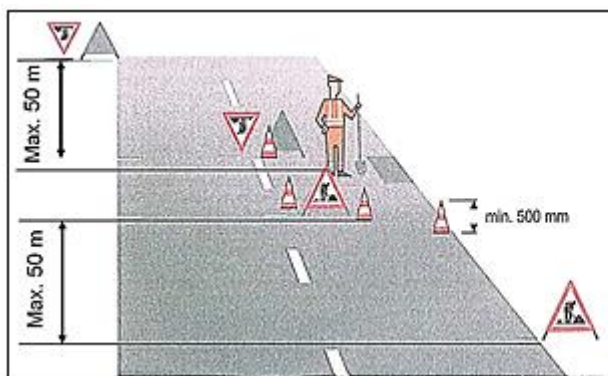
Art. 80 Signalisation des chantiers (OSR)

¹ Les chantiers situés sur la chaussée ou à ses abords immédiats seront annoncés par le signal «Travaux» (1.14) qui sera répété près du chantier même.

Art. 81 Mesures à prendre par les entrepreneurs (OSR)

¹ L'autorité ou l'office fédéral donnera des directives aux entrepreneurs pour la signalisation des chantiers et en surveillera l'exécution les entrepreneurs ne peuvent signaler des réglementations du trafic (p. ex. des interdictions de circuler, des limitations de vitesse, des déviations) que si l'autorité ou l'office fédéral a donné son accord et si une décision formelle a été prise (art. 107, al. 1).

- ◆ Les signaux et marquages respectives sont conformément à l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) (art. 80 et 81).
- ◆ Couper l'espace de travail par des cônes, des étiquettes d'avertissement, indicateurs, etc.
- ◆ Aucune partie de la plate-forme devrait se déployer dans le secteur des transports ou de saillie (la prudence dans les plates-formes de travail conjoints)
- ◆ Détournements de trafic, où vous utilisez des barricades temporaires, des cônes, des feux de circulation ou des panneaux de signalisation, son soumis à une autorisation de la police ou de l'office de la circulation routière





5. Détermination des dangers, évaluation des risques



On ne peut éliminer que les dangers que l'on connaît. La détermination des dangers dans l'entreprise et l'évaluation des risques constituent une tâche essentielle de la sécurité au travail.



5. Détermination des dangers, évaluation des risques

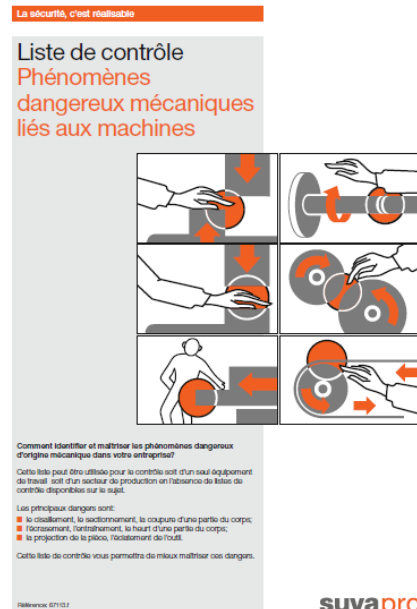
Les accidents peuvent être évités si les procédures recommandées sont soutenues et respectées. La base de la prévention des accidents une évaluation des risques spécifiques à l'égard de l'élément de travail, le lieu de travail et l'appareil de travail.

Danger mécanique

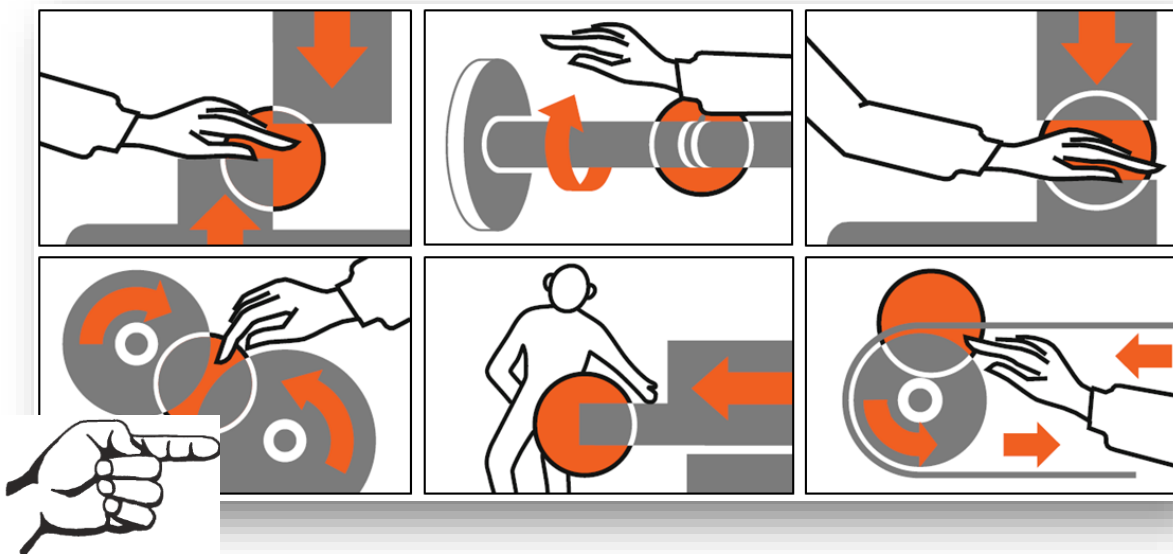
Le risque prépondérant présenté par les machines est le risque mécanique. On entend par risque mécanique l'ensemble des facteurs physiques qui peuvent être à l'origine d'une blessure par l'action mécanique d'éléments de machines, d'outils, de pièces ou de matériaux solides ou fluides projetés.

Ce risque prend différentes formes telles qu'écrasement, cisaillement, coupure, happement, entraînement, emprisonnement, choc, chute, etc.

Le risque mécanique a pour origine les éléments mobiles des machines et appareils. Il peut être lié par exemple à des éléments de transmission : chaînes, courroies, engrenages ; aux éléments concourant au travail .



Pour savoir si dans quelle zones de danger doivent être sécurisés, dépend de son emplacement et de l'accessibilité; trouver à la fois pendant le fonctionnement de la grue ainsi que la mise en place et le démontage (travail et zone de trafic) des critères d'évaluation pour dans la Liste de contrôle: Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines



Annexe: Liste de contrôle: Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines

Influences sur l'humain

Influences directes sur la sensibilité de la météo

Cela vaut en particulier pour les situations météorologiques extrêmes. Ces phénomènes peuvent mettre en danger la santé ou même la vie des gens

Rayonnement UV élevée peut avoir un impact négatif sur les humains. En particulier, une augmentation des taux de cancer de la peau et la cataracte peut être détectée. Les effets directs comprennent les soi-disant changements dans le temps. 30 à 50% de la population souffre de certaines conditions météorologiques. Célèbre à cet égard est le Foehn, la Bise et généralement les changements climatiques extrêmes.



Les symptômes des changements dans le temps sont diverses. On suppose que le temps peut être un facteur de stress supplémentaire, parce que le corps humain doit s'adapter aux conditions changeantes dans l'atmosphère.

Les effets indirects

La santé humaine indirecte est affectée par des agents pathogènes, par la pollution de l'air et les allergies.

Beaucoup de transfert de mauvaises maladies dépendent des conditions météorologiques. La distribution de polluant de l'air est étroitement liée à la météorologie.

La pollution atmosphérique peut avoir un effet négatif sur les personnes souffrant de maladies respiratoires telles que l'asthme ou la bronchite chronique. Les allergies peuvent être causées entre autres par le pollen, les spores fongiques ou les acariens



Stress

Le stress est un sujet de préoccupation permanent: l'intensification du travail et des délais toujours plus serrés augmentent le risque d'accident et les journées d'absence. Mais il ne sert à rien de se plaindre, il faut agir et mettre en place des mesures efficaces. On est en présence de ce type de stress lorsqu'en soirée, par exemple, une personne n'arrive plus à se détendre, que sa tête lui semble lourde à porter, qu'elle éprouve le sentiment d'être écrasée par ses diverses responsabilités ou qu'elle n'arrive plus à émerger du travail. Lorsqu'on est constamment sous pression, les mouvements deviennent moins précis, des contrôles sont supprimés, la qualité de la collaboration se détériore et, par voie de conséquence, le risque d'accident augmente

Surestimation de soi / volonté de prendre des risques

Surestimation de soi, est une forme d'erreur de jugement de ces propres capacités et leurs propres compétences.

La psychologie affecte la confiance excessive dans la catégorie des distorsions cognitives un (reconnaissant de la vérité).

Surestimation de soi se montre souvent dans les cas suivants.

- Evaluation / Estimation fausse de sa propre performance actuelle
- Evaluation / Estimation fausse de la performance par rapport à d'autres personnes
- Evaluation de la connaissance personnelle / / professionnelle (précision, rapidité, etc.)



Des influences positives

Une forte estime de soi peut impliquer les caractéristiques suivantes :

- Croyance ferme à ses propos et principes, toujours prêts à se défendre face à l'adversité, et confiance en soi
- Capacité à faire les choix qui semblent corrects, sans culpabilité vis-à-vis des autres
- Capacité à aller de l'avant, sans se préoccuper des événements passés ou à venir

Les accidents peuvent être évités si les procédures recommandées sont soutenues et respectées. La base de la prévention des accidents, une évaluation de risque spécifique à l'égard de l'élément de travail, le lieu de travail et l'outil de travail.

Capacité de charge au sol

Capacité de charge au sol
2`500 kg/m²
25`000 N/m²



Zones de danger en entreprise



1. La plaque de chargement



2. Rampes de chargement



3. Passages

/



4. Couverture de puits



5. Couverture de fosse



6. Les montées et les descents



7. Monte-charges



8. Les nids de poule



9 Saletés

Toutes les parties du corps se trouvent à l'intérieur du profil du véhicule!



Ascenseurs et monte-charges

Il faut utiliser uniquement les ascenseurs et les plates-formes qui sont aptes à supporter le poids du chariot-élévateur, sa charge et le conducteur.



Le poids total et calculer comme suite:

Chariot-élévateur + charge + le conducteur plus d'autres collaborateurs.

Ce poids ne doit jamais dépasser la charge maximale autorisée de l'ascenseur.

Dans l'ascenseur: toujours tires le frein à main du chariot-élévateur !

Si le cariste peut atteindre la commande de l'ascenseur facilement, il peut rester dans la cabine. Sinon, il quitte le chariot-élévateur et se place sur le côté, pour ne pas être coincé en cas de déplacement de la machine.

La pluie



De fortes pluies peut dégrader le sol et déstabilisé le chariot-élévateurs. Examen répété de la stabilité doit être effectué par l'opérateur. Adhérence des pneus peut estomper.

La Glace et la neige

Gel des composants, le glissement des roues, d'autres conditions du sol lors de la décongélation, le froid affecte les performances de l'opérateur, les surfaces lisses affecte la stabilité de la machine.



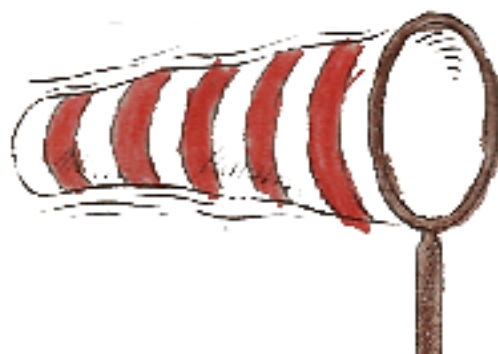
Le soleil - chaleur:



Asphalte fond, les roues ou les stabilisateurs s'enfonce, aveuglé par le soleil

Vent et des tempêtes et des rafales

Une rafale est une brève, violente rafale de vent qui se produit dans une zone localisée et ne prend que quelques secondes. Souvent se produire plusieurs rafales dans une succession rapide.



L'échelle de Beaufort est une échelle de mesure empirique, comportant 13 degrés (de 0 à 12), de la vitesse moyenne du vent sur une durée de dix minutes utilisée dans les milieux maritimes. Initialement, le degré Beaufort correspond à un état de la mer associé à une « fourchette » de la vitesse moyenne du vent. Même si, de nos jours, cette vitesse peut être mesurée avec une bonne précision à l'aide d'un anémomètre, il reste commode, en mer, d'estimer cette vitesse par la seule observation des effets du vent sur la surface de la mer.

Il revient à l'amiral britannique Francis Beaufort (1774-1857) d'avoir, en 1805, imaginé une échelle comportant des critères assez précis pour quantifier le vent en mer et permettre la diffusion d'informations fiables universellement comprises. Ce fut l'« échelle de Beaufort »..

Travailler à proximité de lignes électriques aériennes

Lorsque vous travaillez à proximité de lignes électriques aériennes, respectez les mesures de sécurité nécessaires, sinon votre vie est en danger.

Selon la tension nominale de la ligne d'alimentation et le travail prévu, vous êtes obligé de respecter une distance minimale.



Général:

Lors de la mise en oeuvre d'engins de levage (chariot élévateur) ou de machines de chantier à proximité de conducteurs nus sous tension, les mesures à prendre doivent être fixées à temps en collaboration avec le propriétaire de la ligne.

Les Directives relative à la mise en œuvre de grues et de machines de chantier à proximité de lignes électriques aériennes de la suva sont à respecter.

Pour les travaux à proximité de lignes de chemins de fer électriques, les prescriptions et les instructions de la compagnie de chemin de fer doivent être appliquées.

Machine utilisé dans la zone de danger Engin de chantier en service sup. 4m

Si une partie quelconque d'un engin de chantier en service peut atteindre une hauteur de 4 m et plus au-dessus du sol, le chef d'entreprise doit, avant le début des travaux, faire le relevé de toutes les lignes électriques dans le secteur d'engagement des engins. Sur le lieu d'utilisation de ces engins doit être placardé l'autocollant «Que faire lorsque ...», réf. Suva 2232 (que l'on peut se procurer à la Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne).

Mise en œuvre dans la zone dangereuse

Si des engins de levage, des machines de chantier ou des charges suspendues peuvent pénétrer dans la zone dangereuse, l'une des mesures de sécurité suivante doit être prise

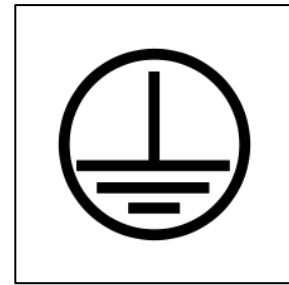
SUVA no: 2232



Annexe: réf. Suva 2232 (que l'on peut se procurer à la Suva, service clientèle, case postale, 6002 Lucerne).

Mise hors tension et mise à la terre de la ligne

La ligne aérienne est à mettre hors tension par le propriétaire. Il doit confirmer par écrit que celle-ci est constamment hors service dans la zone de travail. La ligne aérienne dans la zone du chantier doit être mise en court-circuit et mise à la terre de façon visible.



exemple

Mise à la terre

Les barrages de protection, jougs de protection, câbles de retenue et filets métalliques doivent être mis à la terre conformément aux instructions du propriétaire de la ligne

Déplacement de la ligne

Il faut déplacer la ligne ou la mettre sous câble

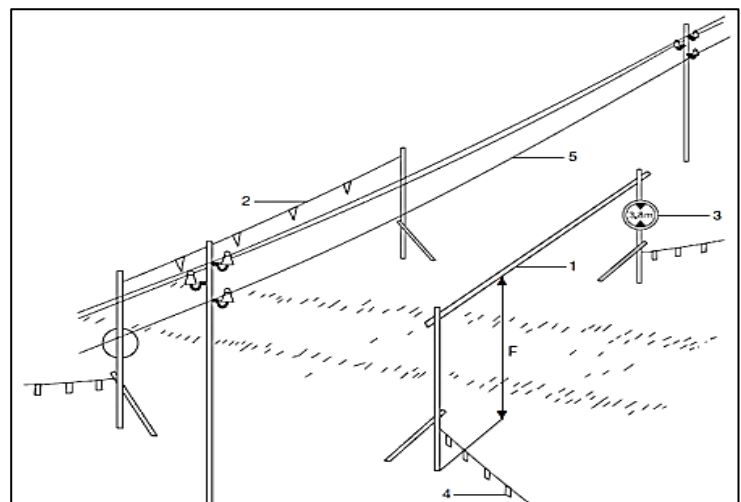
Isolation de la ligne

Isolation des conducteurs nus; l'isolation n'est possible que pour des tensions jusqu'à 1000 volts. La pose et l'enlèvement de l'isolation doivent se faire par le propriétaire de la ligne.

Passages sous des lignes aériennes sous tension

La hauteur maximale admissible de passage libre sous des lignes électriques aériennes doit être délimitée par des jougs de protection ou des câbles avec fanions de signalisation

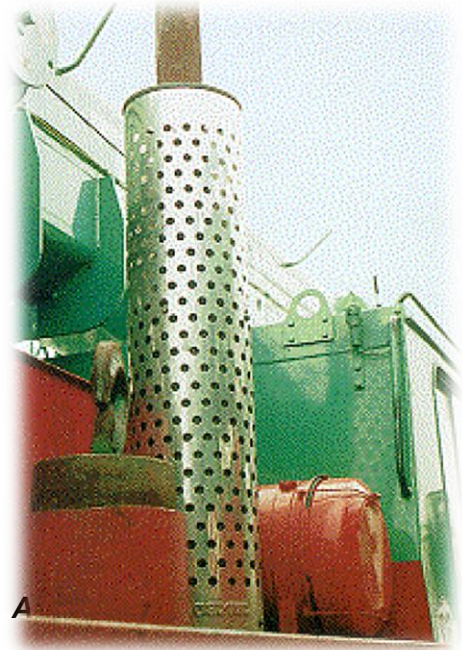
- 1 Perche**
- 2 Câble avec fanions de signalisation**
- 3 Signal (hauteur max.)**
- 4 Limites latérales de l'accès**
- 5 Ligne aérienne**
- a Zone dangereuse selon le voltage**
- F Passage libre**



Si le passage sous une ligne aérienne n'a lieu qu'une seule fois, on peut remplacer les jougs de protection par un signaleur. Celui-ci ne doit se livrer à aucune autre activité que celle de surveiller le passage sous la ligne aérienne.

Risque brûlures / d'échappement

En règle générale, les chariots élévateurs thermiques ne doivent pas être utilisés dans des endroits fermés pour cause d'empoisonnement ou d'asphyxie due aux gaz d'échappement. Seuls des spécialistes peuvent faire exceptions à la règle après évaluations des risques. Lorsque vous touchez l'échappement vous risquez des brûlures, c'est la raison pour laquelle garde une distance de sécurité.



Nuisances sonores

L'exposition à des bruits dépassant 85 dB(A) est considérée comme dangereuse pour l'ouïe et est à éviter. Les niveaux sonores inférieurs à cette limite peuvent être gênants. Les nuisances sonores sont des bruits dont les effets perturbent le bien-être psychosocial ou physique et créent un sentiment d'inconfort chez la personne concernée. Elles nuisent à la communication et à la concentration, voire à la santé..

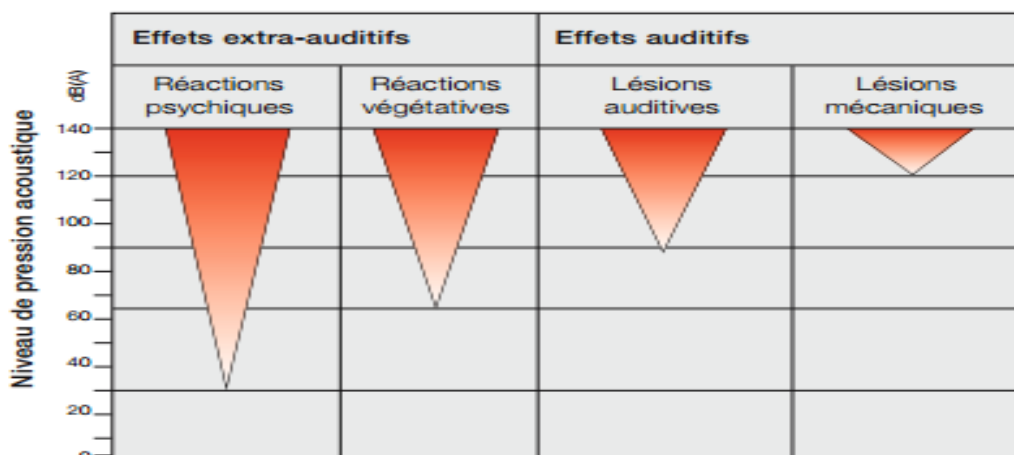
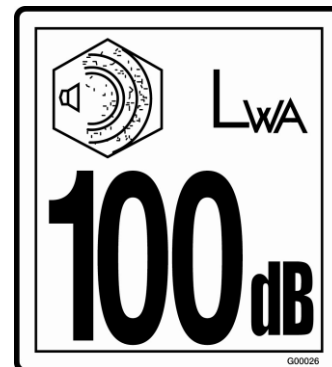


Figure 14: effets auditifs et extra-auditifs.

Stocker de marchandises interdit!



**Issus de secours - portes
Post d'incendie – portes coupe-feu**

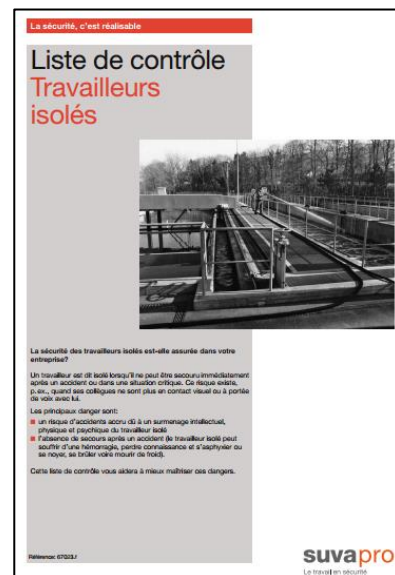
Aucune marchandise ne doit stockée devant des dispositifs d'extinction d'incendie, des détecteurs d'incendie et des sorties de secours.

La sécurité des travailleurs isolés est-elle assurée dans votre entreprise?

Un travailleur est dit isolé lorsqu'il ne peut être secouru immédiatement après un accident ou dans une situation critique. Ce risque existe, p.ex., quand ses collègues ne sont plus en contact visuel ou à portée de voix avec lui.

Les principaux danger sont::

- un risque d'accidents accru dû à un surmenage intellectuel, physique et psychique du travailleur isolé
- l'absence de secours après un accident (le travailleur isolé peut souffrir d'une hémorragie, perdre connaissance et s'asphyxier ou se noyer, se brûler voire mourir de froid).



Substances dangereuses - Ce que vous devez savoir !



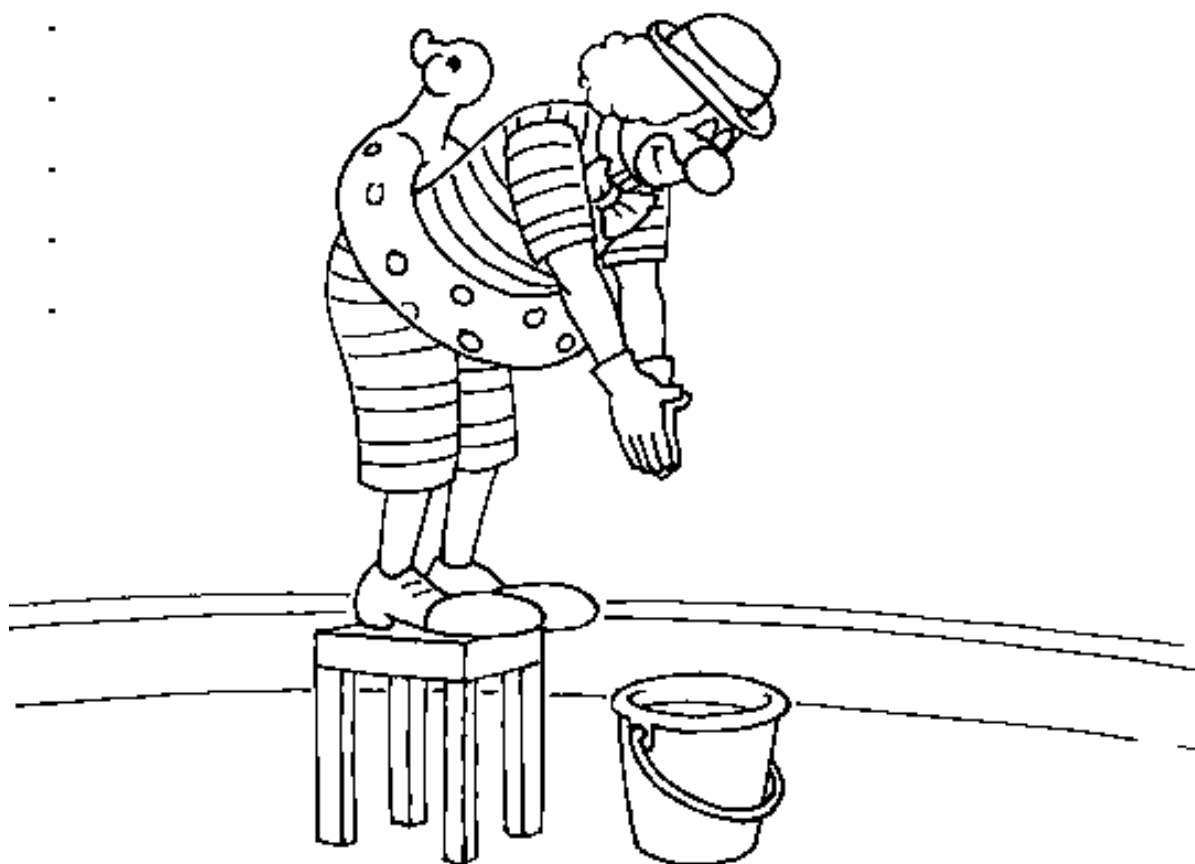
Annexe: Liste de contrôle Travailleurs isolés
Annexe: Liste de contrôle Marchandise dangereuse

6. Planification et réalisation des mesures



Les dangers identifiés doivent être éliminés ou ramenés à des proportions acceptables par des mesures appropriées.

Il faut s'assurer que les mesures prises restent efficaces sur le long terme.



6. Planification et réalisation des mesures

Tâches à effectuer par l'employeur?

Déterminer les mesures nécessaires, les personnes chargées de leur application et les délais, puis consigner ces informations dans le plan des mesures.

Contrôler régulièrement le respect des délais inscrits dans le plan des mesures. Le cas échéant, prévision du budget nécessaire à la réalisation des mesures

Procédure?

Fixer des délais et déterminer, selon les critères TOP, les mesures requises découlant de la détermination des dangers:

T mesures techniques:	<i>p. ex. garde-corps, en capsulage, aspiration</i>
O mesures organisationnelles:	<i>p.ex. voies de circulation différentes pour piétons et véhicules, instruction</i>
P mesures personnelles:	<i>p. ex. équipements de protection individuelle (lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, etc</i>

Prendre des mesures adaptées aux dangers, c'est-à-dire qu'un risque corporel possible nécessite une mesure technique

Délais:

plus le danger potentiel est grand et plus les délais de mise en œuvre doivent être courts;

L'acceptation des mesures (utilisation des dispositifs de sécurité) est d'autant plus forte que le personnel participe à leur planification. De cette manière, vous remplissez aussi l'obligation de participation du personnel

Mesures générales de la planification / évaluation des risques

Si l'évaluation des risques a été complété avec succès, vous pouvez continuer à travailler.

Si certains points doivent être clarifiés, vérifier si les mesures de contrôle sont appropriées avant que le travail se poursuit.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait, le travail doit être arrêté jusqu'à ce que le risque est éliminé.



7. Organisation en cas d'urgence



Des secours rapides et appropriés doivent être garantis en cas de blessures et de maladies aiguës. Pour les postes de travail mobiles, l'organisation en cas d'urgence doit être réadaptée au cas par cas en fonction des situations particulières.



En cas de risque d'incendie, il faut prendre les mesures anti-incendie appropriées.



7. Organisation en cas d'urgence

Article 36 Premiers secours (OLT)

¹ Les moyens nécessaires pour les premiers secours seront disponibles en permanence, compte tenu des dangers résultant de l'exploitation, de l'importance et de l'emplacement de l'entreprise. Le matériel

de premiers secours doit être facilement accessible et être disponible dans tous les endroits où les conditions de travail le requièrent.

² Au besoin, des infirmeries convenablement situées et équipées seront mises à disposition, ainsi que

du personnel ayant reçu une formation sanitaire. Les locaux destinés à l'infirmerie doivent être facilement

accessibles avec des brancards.

³ L'infirmerie et les emplacements où se trouve le matériel de premiers secours doivent être clairement

Comment proceder??

- ◆ Elaborer un plan d'alerte comprenant les adresses et les numeros de telephone importants et l'afficher a proximite immediate de chaque telephone..
- ◆ Mettre a disposition, de facon bien visible, le materiel de premiers secours (boites a pharmacie) et verifier regulierement qu'elles sont toujours completes.
- ◆ Garantir aux travailleurs isoles qu'ils puissent toujours alerter et recevoir des premiers secours.

La chaîne de secours



Alarmer les services de secours



Règle ORA

Observer

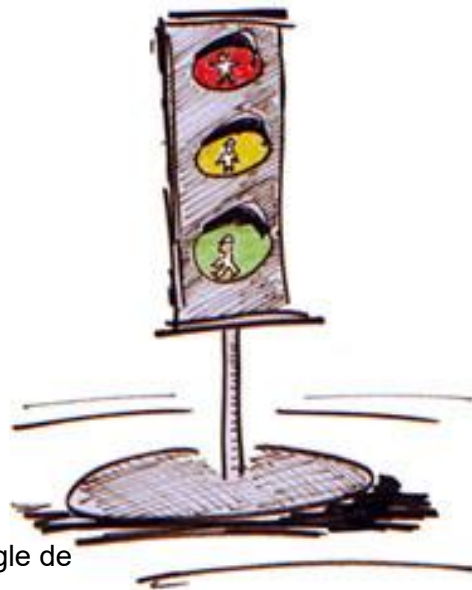
- Evaluer la situation
- Que s'est-il passé?
- Qui est impliqué?
- Qui est blessé?

Réfléchir

- Ecarter tout danger pour les sauveteurs
- Ecarter tout danger pour d'autres personnes
- Ecarter tout danger pour les patients

Agir

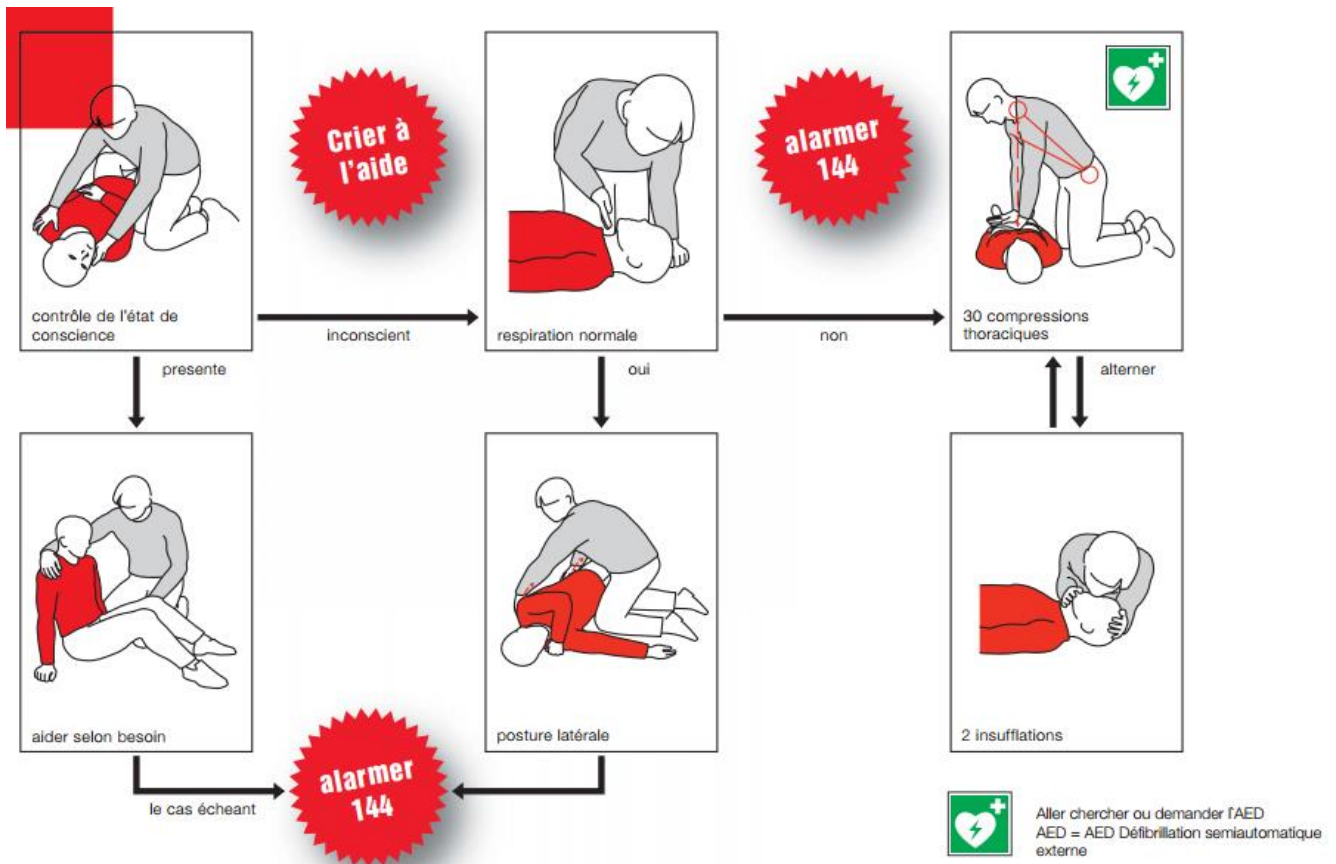
- Protection personnelle
- Protéger et signaler le lieu o de l'accident p. ex. triangle de panne, feux de détresse
- Couper les monteurs
- Donner les premiers secours



Le schéma d'alerte

Qui ?	Nom de l'appelant
Quoi ?	Type d'accident
Où ?	Adresse exacte du lieu de l'accident
Quand ?	Moment de l'accident
Combien ?	Nombre de patients
Autre chose ?	Par ex. personnes coincées ou produits dangereux
Retour	Informar le-s patient-s que les secouristes vont arriver.

Schéma BLS-AED - Prendre en charge un patient



Dégagement d'urgence

Le sauveteur croise les jambes du blessé.

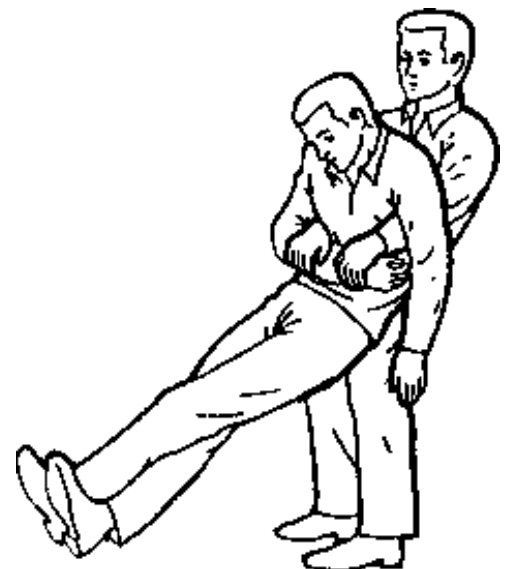
Il pose un des bras du blessé sur la poitrine.

Il redresse le haut du corps du patient et s'accroupit derrière lui.

Il passe ses bras sous les aisselles du blessé et saisit, par le haut, l'avant-bras.

Avec le dos droit, il soulève le patient et le dégage de la zone de danger à reculons.

Un blessé ne sera dégage d'un véhicule que si sa vie est menacée ; sinon, il faut le laisser dans le véhicule !



Technik der Thoraxkompression

Profondeur de compression : 5 –6 cm

Tenir les bras tendus et verticaux.

Dégager le thorax.

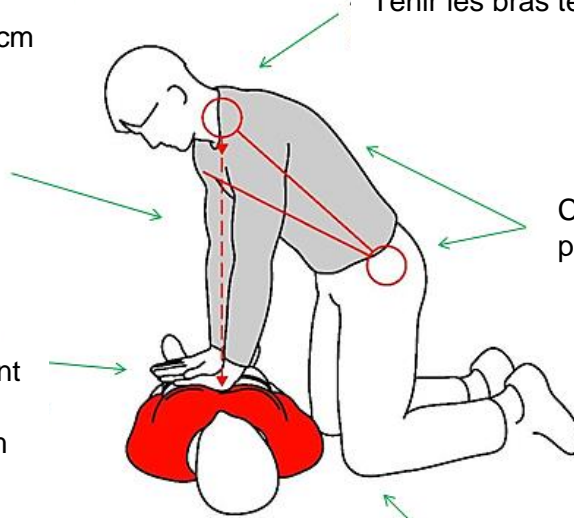
Centre de rotation à partir de la hanche

Rechercher le point de compression.
(milieu du sternum)

30 compressions et 2 insufflations

Mettre le patient sur le dos sur une surface dure et stable

Les genoux écartés



Arrêt de saignements "hémorragie externe"



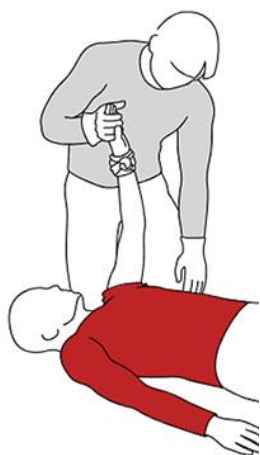
1. Coucher la personne blessée



2. Surélever la partie blessée du corps



3. Pansement (gants)



4. Surélever la partie blessée du corps



Compression avec le doigt en direction du cœur



Cas d'urgence!

Si malgré toutes les mesures de précaution observées pendant la maintenance de la batterie, de l'acide est éclaboussée dans les yeux, les mesures suivantes doivent être immédiatement prises.

1. Rincer au moins pendant 15 minutes l'œil contaminé avec de l'eau courante ou avec une douche oculaire.
2. Aucun autre traitement – consultez le médecin.



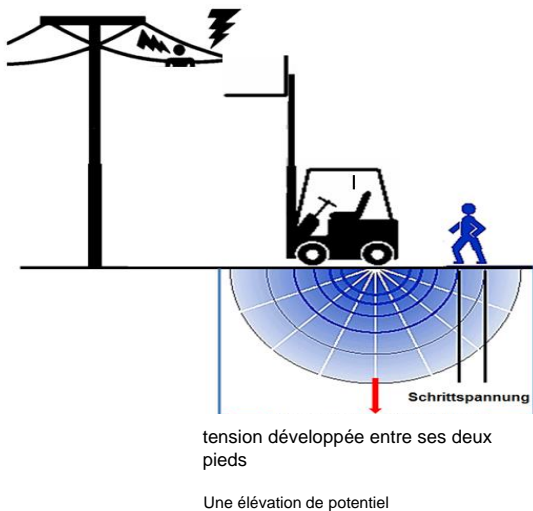
Contact avec de lignes de courant électrique

1. Rester calme
2. Rester assis sur le véhicule, ne toucher aucune pièces métallique
3. Appel à l'aide et de ne pas sauter du véhicule
4. Ne pas abaisser les fourches
5. Couper le courant et de mettre la ligne à terre pas un spécialiste
6. Ne pas laisser approcher des tiers
7. Eloigner le chariot de la ligne



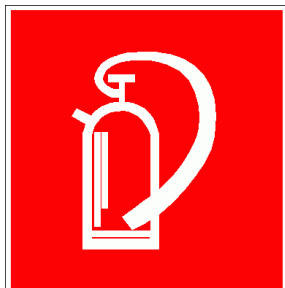
Attention
Haute tension

Une élévation de potentiel



En génie électrique, une élévation de potentiel de terre (EPT) se produit quand un courant électrique de forte intensité s'écoule à la terre. Le potentiel électrique est plus élevé au point où le courant pénètre dans le sol, et diminue avec l'éloignement de ce point. L'élévation du potentiel de terre doit être prise en compte dans la conception de postes de distribution électrique en raison du risque que représente la présence d'un potentiel élevé pour les personnes et les biens. Le gradient de potentiel (variation de tension avec la distance) peut être si important qu'une personne pourrait être blessée en raison de la tension développée entre ses deux pieds, ou entre le sol et sa main. Tout conducteur relié à la terre d'un poste de distribution, tels que des fils de lignes téléphoniques, des rails, une clôture, ou de la tuyauterie métallique, peut également propager l'élévation du potentiel de terre en dehors du poste de distribution créant un danger pour les personnes et les biens situés à l'extérieur.

Incendie, que faire?








1. Restez calme! Arrêter le moteur et possible d'interrompre l'alimentation en carburant.

2. Alarmer les pompiers 118

3. Eteindre

Classe d'incendie Extincteurs

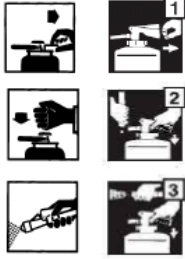
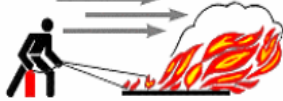
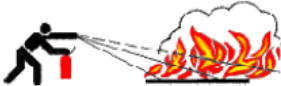
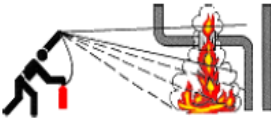
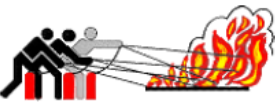

Classe 'incendie	Matière	Exemple	Moyens d'extinction
 A	Incendies de substances générant des braises	Bois, papier, paille, textiles, caoutchouc, charbon, matière plastique (résine thermodurcissable)	Eau Mousse à jet diffusé, AB- poudre
 B	Incendies de liquides et de substances en fusion	Essence, huiles, graisses, vernis, cire, goudron matière plastique (thermoplastique)	Schaum, AB-Pulver, B-Pulver, Gaze carbonique CO2
 C	Incendies de gaz	L'acétylène, le méthane, propane, butane, Gaz naturel, l'hydrogène	ABC poudre Gaze carbonique CO2
 D	Incendies de métaux	Aluminium, magnésium, titane, calcium, baryum, béryllium, lithium	D-poudre, sable,
 F	Feux d'huiles (Huiles et graisse végétale ou animale)	Spécialement conçu pour éteindre les feux d'huiles et les graisses alimentaires.	F- Extincteurs

Pour une utilisation commerciale, l'entretien régulier est après deux ans - même lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation - conformément à la norme DIN 14406, partie 4 prescrite.



- Faire remplir les extincteurs utilisés immédiatement.

Travailler correctement avec les extincteurs

<p>Toutes les armatures fonction de la même façon pour enclencher les interrupteurs.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Arracher la sécurité 2. Enfoncer fortement le bouton et relâcher ou Une courte pression sur le bouton 3. Dirige le diffuseur envers l'incendie et appuyer sur le levier déclenchement ou Appuyer sur le pistolet 	 <ul style="list-style-type: none"> • Combattre le feu dans le sens du vent. • Ne jamais giclé sur le feu pour une plaisanterie. • Attention: seulement éteindre si votre vie n'est pas en danger!
 <ul style="list-style-type: none"> • Combattre le feu par l'avant et de bas en haut . • Disperser correctement les moyennes extensions sur le feu. • Utiliser uniquement la quantité nécessaire pour éteindre le feu! 	 <ul style="list-style-type: none"> • Mais: éteindre les incendies de liquides de haut en bas!
 <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser en même temps plusieurs extincteurs pour combattre de grands feux • Ensemble – les effets sont plus efficaces! • Eteindre avec la poudre et ne pas avec le jet. ! 	 <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et contrôler les lieux après l'extinction • Attention, un feu éteint, peut reprendre • Garder toujours un extincteur en réserve!



8. Participation

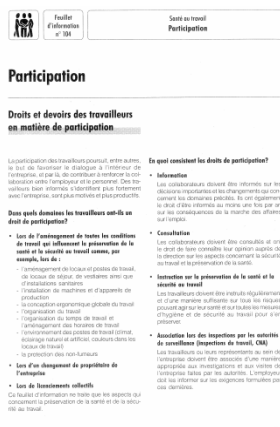


La participation consiste surtout, pour l'entreprise, à utiliser au mieux les connaissances du personnel et à faire participer ce dernier. Les décisions prises en commun sont mieux acceptées.



8. Participation

En ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité au travail, les travailleurs ont un droit de participation mais également des devoirs.



Droits et devoirs des travailleurs en matière de participation

La participation des travailleurs poursuit, entre autres, le but de favoriser le dialogue à l'intérieur de l'entreprise, et par là, de contribuer à renforcer la collaboration entre l'employeur et le personnel. Des travailleurs bien informés s'identifient plus fortement avec l'entreprise, sont plus motivés et plus productifs.

Dans quels domaines les travailleurs ont-ils un droit de participation?

- **Lors de l'aménagement de toutes les conditions de travail qui influencent la préservation de la santé et la sécurité au travail comme, par exemple, lors de :**
 - l'aménagement de locaux et postes de travail, de locaux de séjour, de vestiaires ainsi que d'installations sanitaires
 - l'installation de machines et d'appareils de production
 - la conception ergonomique globale du travail
 - l'organisation du travail
 - l'organisation du temps de travail et l'aménagement des horaires de travail
 - l'aménagement des postes de travail (climat, éclairage naturel et artificiel, couleurs dans les locaux de travail)
 - la protection des non-fumeurs

En quoi consistent les droits de participation?

- **Information**
Les collaborateurs doivent être informés sur les décisions importantes et les changements qui concernent les domaines précités. Ils ont également le droit d'être informés au moins une fois par an sur les conséquences de la marche des affaires sur l'emploi.
- **Consultation**
Les collaborateurs doivent être consultés et ont le droit de faire connaître leur opinion auprès de la direction sur les aspects concernant la sécurité au travail et la préservation de la santé.
- **Instruction sur la préservation de la santé et la sécurité au travail**
Les travailleurs doivent être instruits régulièrement et d'une manière suffisante sur tous les risques pouvant agir sur leur santé et sur toutes les mesures d'hygiène et de sécurité au travail pour s'en préserver.
- **Association lors des inspections par les autorités de surveillance (inspections du travail, CNA)**
Les travailleurs ou leurs représentants au sein de l'entreprise doivent être associés d'une manière adéquate aux inspections et aux visites de l'entreprise faites par les autorités. L'employeur est tenu d'informer sur les aspects relatifs par ces visites.

Devoirs des travailleurs en matière de participation

- **Respect des prescriptions concernant la santé et la sécurité au travail**

Les travailleurs doivent notamment utiliser les équipements individuels de protection et s'abstenir de nuire à l'efficacité des installations de protection ou de les démonter.

- **Annonce de défauts pouvant affecter la santé et la sécurité au travail**

Les défauts constatés doivent être annoncés aux supérieurs, afin d'y remédier sans délai.

- **Devoir de discrétion**

Les travailleurs sont tenus de garder le secret à l'égard de tierces personnes sur les affaires qui concernent l'exploitation de l'entreprise.

Une représentation des travailleurs peut également être élue dans les entreprises de moins de 50 travailleurs si les deux partenaires le souhaitent.

Dans les entreprises avec représentation des travailleurs, celle-ci exerce le droit à l'information et à la participation.

Dans les entreprises sans représentation des travailleurs, ces derniers exercent directement le droit à l'information et à la participation.

Discussions et accords

Afin que la collaboration soit efficace et utile, les discussions, les décisions et les engagements pris doivent être précis, et si possible consignés par écrit.

Bases légales :

Les lois et ordonnances suivantes contiennent des dispositions sur la participation :

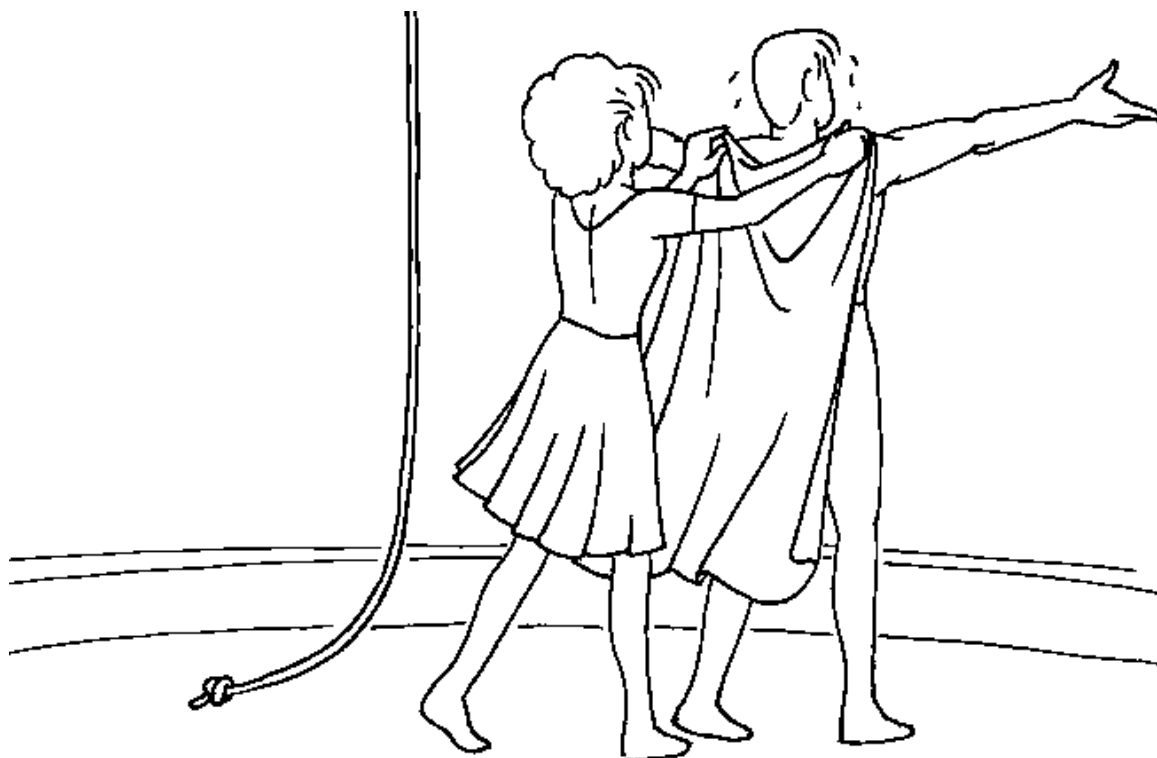


Annexe: *SECO-Brochure 104 "Participation"*



9. Protection de la santé

La prise en compte des principes et des règles d'ergonomie, d'hygiène et de psychologie du travail est la condition nécessaire à l'organisation optimale du travail. Il convient, en particulier, de procéder à l'enregistrement systématique des facteurs pathogènes et de prendre les mesures nécessaires.



9. Protection de la santé

Art. 5 Equipements de protection individuelle (OPA)

Si les risques d'accidents ou d'atteintes à la santé ne peuvent pas être éliminés par des mesures d'ordre technique ou organisationnel, ou ne peuvent l'être que partiellement, l'employeur mettra à la disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle (EPI) tels que casques de protection, protège-cheveux, lunettes et écrans de protection, protecteurs d'ouïe, appareils de protection des voies respiratoires, chaussures, gants et vêtements de protection, dispositifs de protection contre les chutes et la noyade, produits de protection de la peau et, au besoin, sous-vêtements spéciaux, dont l'utilisation peut être raisonnablement exigée. L'employeur doit veiller à ce que ces équipements soient toujours en parfait état et prêts à être utilisés..

Art. 38 Vêtements de travail et EPI1 (OPA)

¹ Les travailleurs doivent porter des vêtements de travail appropriés à l'activité qu'ils exercent. Les vêtements de travail souillés ou endommagés doivent être nettoyés ou réparés lorsqu'ils présentent un danger pour celui qui les porte ou pour d'autres travailleurs.

² Les vêtements de travail et les EPI auxquels adhèrent des substances nocives doivent être rangés séparément des autres vêtements et des EPI.²

³ Les vêtements de travail et les EPI auxquels adhèrent des substances particulièrement nocives comme l'amiante ne doivent pas donner lieu à une contamination hors de la zone de travail. Ils doivent, de façon appropriée, être nettoyés ou éliminés directement sur place.³

Equipement de protection individuelle (EPI)

L'objectif de l'utilisation des EPI est d'éviter que les travailleurs ne soient blessés ou que leur santé ne soit altérée.

Les EPI s'utilisent lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ou de limiter de manière suffisante les risques d'accident ou d'atteinte à la santé par des mesures de remplacement (substitution), des dispositifs de protection ou des mesures relatives à l'organisation du travail.

Si le port d'EPI n'a aucune influence sur les risques et ne peut pas les supprimer, il permet toutefois d'en réduire, voire d'en éliminer les conséquences humaines négatives. Les EPI contribuent, par conséquent, à la prévention des accidents et des maladies professionnelles, ainsi qu'à la baisse des coûts qui en découlent. Les entreprises assurées auprès de la Suva bénéficient notamment de ces économies sous la forme de primes plus basses.

La notion d'équipement de protection individuelle (EPI) englobe l'ensemble des équipements portés par une personne dans le but de se protéger contre les dangers susceptibles de constituer une menace pour sa santé.

En font partie également tous les équipements de protection contre les chutes de hauteur (harnais de sécurité), à l'exception des moyens techniques auxiliaires utilisés pour le sauvetage des personnes en danger (par ex. les dispositifs de sauvetage à élévation).

Les EPI se répartissent en trois catégories (avec un degré de protection croissant).

Catégorie I

EPI simples dont l'utilisateur peut juger lui-même de l'efficacité contre les risques mineurs (risques mécaniques superficiels, intempéries sans gravité, détergents peu agressifs)

Catégorie II

EPI ne pouvant pas être classés dans les catégories I ou III (par ex. lunettes de protection, équipements de protection de l'ouïe, protection des pieds, protection anticoupures, casques de protection)

Catégorie III

EPI dont le rôle est de protéger contre des dangers mortels ou des atteintes graves et irréversibles pour la santé et dont l'utilisateur ne connaît pas les effets immédiats. Quelques exemples: EPI de protection contre les risques chimiques et biologiques, les chutes de hauteur



Tout ce que vous devez savoir sur les EPI

Documentation sur les équipements de protection individuelle (EPI) destinée aux entreprises

suvapro
Le travail en sécurité

Protection de la tête

Un casque protège la tête contre les objets tombants ou propulsés ainsi que contre les chocs avec les éléments de construction et les installations. Il faut toujours porter la protection de la tête appropriée en fonction du travail à exécuter.

Protection des yeux

Dans le cadre des activités professionnelles, l'oeil humain est exposé aux dangers les plus divers. Les éclats, les copeaux, la poussière, les agents chimiques, la chaleur, le froid et le rayonnement constituent une menace pour cet organe extrêmement sensible. Lors du choix d'une protection des yeux et de du visage, il faut notamment veiller au confort de la personne dans le cadre de son activité.

Protection des pieds

Il importe de trouver chaussure à son pied. Les chaussures de protection, de sécurité et professionnelles doivent résister aux dangers potentiels. Leur forme doit aussi être parfaitement adaptée au pied. L'ergonomie et le confort d'utilisation constituent par ailleurs des critères essentiels lors de l'acquisition. Pour motiver les collaborateurs au port de chaussures de protection, il est indispensable qu'ils soient impliqués lors du choix de celles-ci.

Protection de l'ouïe

Les protecteurs d'ouïe peuvent protéger l'ouïe des lésions. Le port de protecteurs d'ouïe est recommandé lorsque le bruit ambiant ne permet pas une conversation normale. Le port de protecteurs d'ouïe est prescrit lorsque valeurs limites de bruit sont dépassées.

Protection des mains

Lors de l'exécution de travaux avec des agents nocifs, les gants de protection protègent contre les maladies de la peau et les lésions des mains et des avant-bras. Ils protègent également contre les coupures et/ou les brûlures lors de travaux avec des objets tranchants et/ou chauds.

Vêtements de protection

Lors de certains travaux, le corps humain est exposé à des dangers multiples. L'employeur doit par conséquent fournir à des collaborateurs des vêtements de travail appropriés, impeccables aux plans physiologique et de la qualité. Lors de l'acquisition de vêtements de protection, il faut également prendre en compte les critères des collaborateurs en matière de forme et de confort.



Equipements de protection individuelle (EPI)



Annexe: *Brochure: Tout ce que vous devez savoir sur les EPI (Le lien est ouvert dans une nouvelle fenêtre)*

Annexe: *Liste de contrôle: Equipements de protection individuelle (EPI)*

Gestion de la santé dans l'entreprise (GSE)

La gestion de la santé dans l'entreprise vise à exercer une influence systématique sur les facteurs importants pour la santé et le bien-être des collaborateurs.

Souhaitez-vous améliorer la santé, la motivation et les performances de vos effectifs tout en réduisant le taux d'absences? Aimeriez-vous offrir de meilleures conditions de travail à vos collaborateurs et les rendre plus attentifs à leur santé?

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

La promotion de la santé en entreprise est une stratégie entrepreneuriale moderne qui vise à éviter les accidents et les maladies sur le lieu de travail (maladies professionnelles et troubles de la santé liés au travail) ainsi qu'à renforcer la santé et le bien-être des travailleurs à leur place de travail.

Elle s'inscrit en complément des mesures de prévention obligatoire pour la sécurité et la protection de la santé au travail. Elle comprend toutes les mesures supplémentaires que prennent en commun les employeurs, les travailleurs et la société pour améliorer la santé et le bien-être au travail. Elle s'oriente autour de trois axes:

- améliorer continuellement l'organisation du travail et des conditions de travail,
- favoriser la participation active des travailleurs sur les questions qui touchent la santé,
- renforcer les compétences personnelles par la formation continue

«Des travailleurs qui s'investissent davantage dans l'entreprise»

Le succès d'une entreprise dépend de la qualification, de la motivation et de la santé de ses collaborateurs. La promotion de la santé dans l'entreprise joue un rôle décisif en la matière. Elle prépare l'entreprise et ses collaborateurs à ces exigences: une société qui agit dans le domaine de la promotion de la santé dans l'entreprise préserve par là la capacité de performance de ses employés et ceux-ci s'investiront aussi davantage dans leur travail et se montreront plus loyaux envers l'entreprise.

Gestion de la santé dans l'entreprise (GSE)

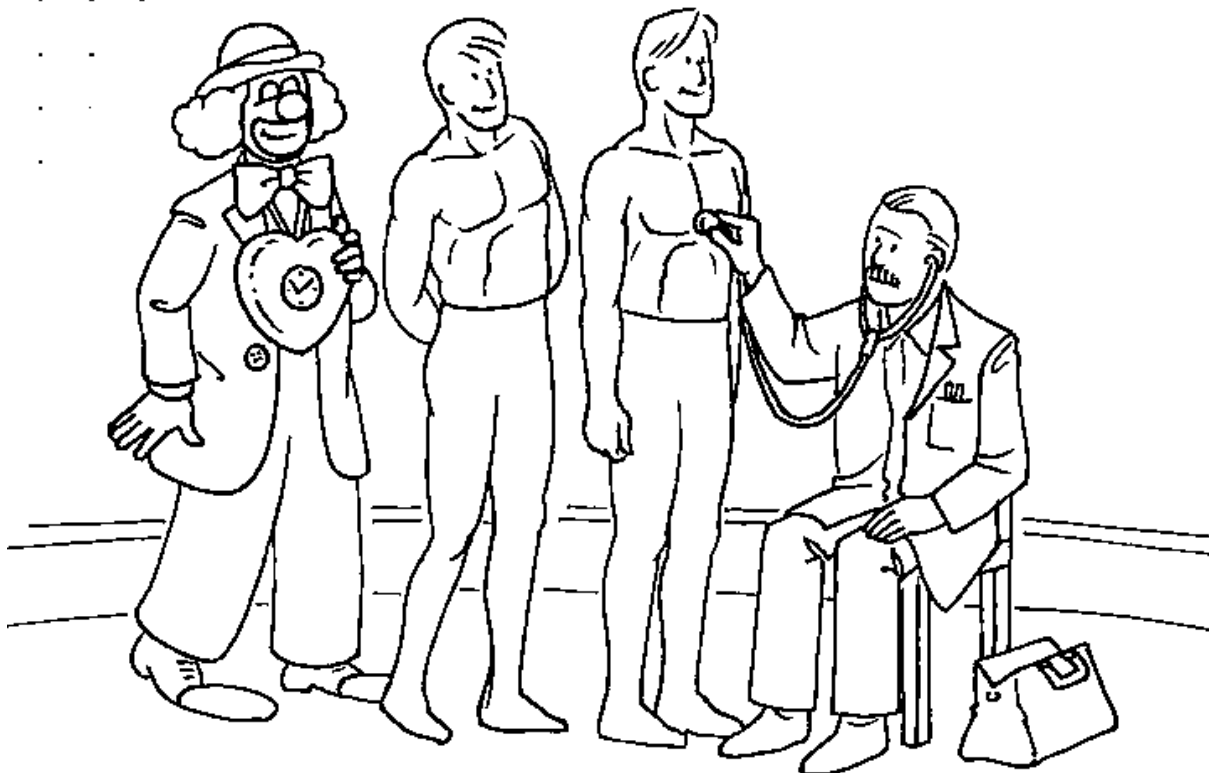
Des conditions de travail défavorables (que le paramètre qui pose problème soit de nature physique, chimique ou biologique, ou encore qu'il s'agisse d'une question d'organisation ou d'ergonomie), peuvent être la cause de problèmes de santé. De bonnes conditions de travail et un sentiment de succès dans l'activité professionnelle sont en revanche générateurs de bien-être physique et psychique et sont à même d'accroître la motivation et la performance des travailleurs.





10. Contrôle, audit

Il s'agit de contrôler régulièrement si les objectifs fixés en matière de sécurité au travail et de protection de la santé sont atteints.



10. Contrôle, audit

Il s'agit de contrôler régulièrement si les objectifs fixés en matière de sécurité au travail et de protection de la santé sont atteints.

Pour améliorer avec succès la sécurité et la protection de la santé, il est nécessaire d'agir avec méthode et de façon ciblée. Agir méthodiquement est plus efficace que prendre des mesures ponctuelles isolées. C'est pourquoi il est indispensable de vérifier régulièrement, p. ex. une fois par an, si le système de sécurité interne à l'entreprise est exhaustif

Le comportement du personnel en est la clef de voûte. Grâce à l'observation et à des entretiens systématiques aux postes de travail, il est possible de détecter toutes les lacunes en matière d'organisation et de sécurité et d'améliorer durablement les conditions favorisant un comportement sûr.

Exemple

Plan de contrôle			2002											
	Fréquence	Responsable	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Vérification des principes directeurs et, le cas échéant, adaptation	annuelle	FM												FM
Vérification de l'atteinte des objectifs	annuelle	FM												FM
Détermination des objectifs pour l'année à venir	annuelle	FM												FM
Analyse des besoins en formation	biannuelle	FM		FM										
Information et instruction	trimestrielle	FM	FM				FM		FM				FM	
Vérification des règles de sécurité	biannuelle	FM							FM					FM
Travail avec les listes de contrôle	5-10 x par an	KH												KH
Vérification de la mise en œuvre des mesures	annuelle	KH			KH									



11. Annexe (bibliographie)

- *Directive CFST-6512-Equipements de travail*
- *Directive CFST -6508-Richtlinie über den Beizug von Arbeitsärzten und anderen Spezialisten der Arbeitssicherheit (ASA-Richtlinie) Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST)*
- *SUVA-1863-Règles relatives à la mise en oeuvre de grues et de machines de chantier à proximité de lignes électriques aériennes SUVA-Checkliste-66101-Die Sicherheit organisieren-eine zentrale Aufgabe für jedes Unternehmen*
- *SUVA-67021-Liste de contrôle: Chariots élévateurs à conducteurs assis*
- *SUVA-66092- Collaboration avec des entreprises tierces: la coordination est-elle assurée?*
- *SUVA-67019-Liste de contrôle: Formation des nouveaux collaborateurs*
- *SUVA-67023- Liste de contrôle: Travailleurs isolés*
- *SUVA-67091- Liste de contrôle: Equipements de protection individuelle (EPI)*
- *SUVA-67046-Liste de contrôle: Chariots électriques à timon*
- *SUVA-67164-Liste de contrôle: Chariots élévateurs latéraux*
- *SUVA-88180-Check-list pour les conducteurs de camions-grue*
- *SUVA-67113-Liste de contrôle: Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines*
- *SUVA-2232-Travaux à proximité des lignes aériennes (Autocollant)*
- *SUVA-44091-Tout ce que vous devez savoir sur les EPI Documentation sur les équipements de protection individuelle (EPI) destinée aux entreprises*
- *SUVA-11030-Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir*